



Compte rendu
de la séance du Conseil Communautaire
du Jeudi 15 octobre 2020



Le 15 du mois d'octobre 2020 à 18h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes, espace Monestié à Plaisance du Touch sous la Présidence de Monsieur Philippe GUYOT.

Secrétaire de séance : Mr TAUZIN Christian

	Conseillers Communautaires		présent(e)	excusé(e)	procuration à	observations
SAINTE LIVRADE	Sylviane	COUTTENIER	X			
MERENVIELLE	Raymond	ALEGRE	X			
LASSERRE-PRADERE	Christian	TAUZIN	X			
	Valérie	GOMEZ	X			
LEVIGNAC	Frédéric	LAHACHE	X			
	Isabelle	SCHULTZ		X	Mr LAHACHE	
LA SALVETAT SAINT GILLES	François	ARDERIU		X	Mme ANDRAU	
	Eliane	ANDRAU	X			
	Rachid	ABDELAOUI		X	Mr DALLA BARBA	
	Yvette	DIAZ	X			
	Daniel	DALLA-BARBA	X			
	Zaïna	TERKI	X			
	Franck	COURADETTE	X			
	Jeanne	GONZALVEZ		X	Mme TERKI	
LEGUEVIN	Etienne	CARDEILHAC-PUGENS	X			
	Marjorie	LALANNE	X			
	Pierre	CARRILLO		X	Mr CARDEILHAC-PUGENS	
	Béatrice	BARCOS		X	Mr MAFFRE	
	Stefan	MAFFRE	X			
	Patricia	BELLUC		X	Mme LALANNE	
	Jérôme	BESSEDE	X			
	Philippe	AVETTA RAYMOND	X			
PLAISANCE DU TOUCH	Lisiane	RESCANIERES	X			
	Philippe	GUYOT	X			
	Anita	PERREU		X	Mr PELLEGRINO	
	Joseph	PELLEGRINO	X			
	Eline	BELMONTE		X	Mr COHEN	
	Pierrick	MORIN	X			
	Kathy	BELISE		X	Mr MORIN	
	Gerard	DELPECH	X			
	Simone	TORIBIO		X	Mr LACOMBE	
	Bernard	LACOMBE	X			
	Marjorie	POCHEZ		X		
	Yannick	MARTIN	X			
	Pascale	COHEN	X			
	Alexandre	THIELE		X		
	Danièle	CARLESSO		X		
Pascal	BARBIER	X				
Floriane	MONTANT	X				
Jean-Francois	BEHM	X				
Florence	QUEVAL	X				
TOTAL	41		27	14	11	
Quorum : 21						

Le Conseil de Communauté a été convoqué le 09 Octobre 2020. Ont été adressés aux délégués, les documents relatifs aux délibérations à prendre au cours de la séance, en même temps que la convocation.

2020_102 Compte rendu de la séance du 17 septembre 2020

M. le Président de séance donne lecture à l'assemblée du compte rendu relatif à la séance du Conseil Communautaire du 17 septembre 2020.

Le Conseil communautaire prend acte et approuve le compte rendu relatif à la séance du Conseil Communautaire du 17 septembre 2020.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Membres présents	:	27
Procuration	:	11
Nombre de votants	:	38
Pour	:	37
Abstention ou nul	:	01 Mr COURADETTE
Contre	:	00

2020_103 Décisions communautaires

Le Conseil, entendu les explications de son Président et sur sa proposition :
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.5211-10,
VU la délibération du Conseil de Communauté n° DEL_2020_043 du 23 Juillet 2020 portant délégation au Président d'une partie de ses attributions,

Le conseil, entendu les explications de son Président et après avoir délibéré :

- ***Le Conseil Communautaire Prend acte des décisions suivantes :***

DEC_2020_080 - Maitrise d'œuvre pour la réparation de 2 ouvrages d'art marché n°2020_001

DEC_2020_081 - Investigations Complémentaires (I.C.) et Opérations de Localisation (O.L.) sur les réseaux. Marché n°2020_002

DEC_2020_082 - Pontage des fissures de chaussée marché n°2020_003

DEC_2020_083 - réaménagement et mise en accessibilité de 2 quais de bus à Plaisance du Touch – marché n°2020_004

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Membres présents	:	27
Procuration	:	11
Nombre de votants	:	38
Pour	:	38
Abstention ou nul	:	00
Contre	:	00

2020_104 Demande exonération de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2021 pour l'établissement commercial LIDL à Léguevin

Mr le Président expose à l'assemblée que conformément à l'article 1521-III-1 du Code Général des Impôts, la Communauté de Communes de la Save au Touch a la possibilité, chaque année, d'exonérer de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) les entreprises qui en font la demande et qui apportent la justification du ramassage et de l'élimination de leurs déchets.

L'établissement commercial LIDL situé sur la commune de Léguevin ayant fait sa demande dans les délais réglementaires, il est proposé d'approuver l'exonération de TEOM 2021, pour cet établissement.

Le conseil, entendu les explications de son Président et après avoir délibéré :

- **Approuve l'exonération de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'établissement commercial LIDL situé sur la commune de Léguevin, pour l'année 2021.**

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Membres présents	:	27
Procuration	:	11
Nombre de votants	:	38
Pour	:	38
Abstention ou nul	:	00
Contre	:	00

2020_105 Composition de la Commission Achats

Mr le président expose à l'assemblée que dans le cadre des Marchés à Procédure Adaptée (inférieurs à 214 000 € HT pour les fournitures et services et 5 350 000 € HT pour les travaux), c'est le Président qui attribue le marché, par conséquent il n'est pas nécessaire de réunir la Commission d'Appel d'Offres.

Néanmoins, le Président peut se faire assister d'une commission pour : l'ouverture des candidatures et des offres, la sélection des candidats admis à présenter une offre, entendre le rapport d'analyse des offres et émettre un avis ou une proposition d'attribution des marchés

Cette commission ne peut qu'émettre un avis qui ne lie pas le Président de la Communauté de Communes de la Save au Touch.

Pour cette commission le quorum ne sera pas exigé, et l'envoi des convocations ne sera pas soumis à délai ; la réunion de la Commission restera facultative.

Afin de faciliter le fonctionnement de notre collectivité, il est proposé de constituer une « Commission Achats » qui pourrait comporter l'ensemble des membres de la commission achat + 1 Président, en cas d'absence du Président, la Commission pourrait tout de même se réunir.

Mr le Président procède à un appel à candidature.

Le conseil, entendu les explications de son Président et après avoir délibéré,

- **Décide de constituer une commission Achats de la Communauté de Communes de la Save au Touch**
- **Désigne les membres de la Commission d'Achats comme suit :**

Mr PELLEGRINO Joseph

Mme COUTTENIER Sylviane

Mr TAUZIN Christian Mme

Mr MAFFRE Stéphane

Mme DIAZ Yvette

Mme PERREU Anita

Mme ANDRAU Eliane

Mme MENQUET Cécile

Mr DELPECH Gérard

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Membres présents	:	27
Procuration	:	11
Nombre de votants	:	38
Pour	:	38
Abstention ou nul	:	00
Contre	:	00

2020_106 Avenant au marché SUEZ externalisation de la collecte des déchets

Mr le Président rappelle à l'assemblée que par délibération du 19 décembre 2019 le conseil a autorisé le Président à signer le marché n°19 012 avec la société SUEZ pour l'externalisation, d'une part, de la collecte des déchets ménagers des centres villes de Plaisance du Touch, Léguevin, Salvetat Saint Gilles et Lévigac ainsi que les extensions des nouveau lotissements et lieux spécifiques « Gros points » (lot 1), et d'autre part, la collecte des déchets végétaux (lot 2).

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle et des mesures mise en place pour limiter les risques de propagation de l'épidémie, la société SUEZ a dû fournir à ses agents des Equipements de Protection Individuelle (EPI) supplémentaires, et également assurer leur nettoyage.

Ce surcoût est évalué à 120 € HT/semaine.

Il est proposé de conclure un avenant au marché d'externalisation de collecte déchets avec la société SUEZ, pour inclure ce surcoût supplémentaire.

Le conseil, entendu les explications de son Président et après avoir délibéré,

- **Décide de conclure un avenant au marché n°19012 conclu avec la société SUEZ pour les lots 1 et 2, externalisation de collecte des déchets, pour inclure le coût supplémentaire de fourniture et de nettoyage des Equipements de Protection Individuelle de ses agents, évalué à 120 € HT/semaine.**
- **Autorise le Président à signer ledit avenant,**
- **Précise que les crédits sont inscrits au Budget 2020.**

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Membres présents	:	27
Procuration	:	11
Nombre de votants	:	38
Pour	:	38
Abstention ou nul	:	00
Contre	:	00

2020_107 Convention de financement Appel à Projet CARSAT pour le centre social de La Salvetat Saint Gilles

Mr le Président expose à l'assemblée que dans le cadre de l'Appel à Projet 2019-2020 « inclusion numérique » lancé par la CARSAT, le centre social de la Salvetat Saint Gilles a déposé un dossier, fin 2019, pour bénéficier d'un financement dans la mise en œuvre d'ateliers destinés aux séniors.

En février 2020, le Conseil d'Administration de la CARSAT a répondu favorablement au projet, et financera l'intervention d'un professionnel pour animer 7 ateliers pour un total de 32 séances.

Le montant de la subvention allouée à la CCST est de 3 599 €, 70% de la somme sera versée à la signature de convention de financement et 30% à la restitution du bilan de l'activité à la CARSAT.

Le montant sollicité couvre la dépense totale de l'intervenant,

Il est proposé d'approuver et d'autoriser le Président à signer la convention de financement Appel à Projet 2019-2020 avec la CARSAT, pour des ateliers seniors au centre social de La Salvetat Saint Gilles.

Le conseil, entendu les explications de son Président et après avoir délibéré :

- **Approuve la convention de financement Appel à Projet 2019-2020 avec la CARSAT, pour des ateliers seniors au centre social de La Salvetat Saint Gilles, dans les conditions définies ci-dessus.**
- **Autorise le Président à signer ladite convention.**

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Membres présents	:	27
Procuration	:	11
Nombre de votants	:	38
Pour	:	38
Abstention ou nul	:	00
Contre	:	00

2020_108 Représentation professionnelle au Conseil d'Administration Collectif 31 et à la Fédération Interdépartementale Garonne Occitanie des centres sociaux et espaces de vie sociale (FIGO)

Le Président rappelle à l'assemblée que depuis 2016 la Communauté de Communes de la Save au Touch (CCST) est adhérente à la Fédération Interdépartementale Garonne Occitanie des centres sociaux et espaces de vie sociale (FIGO) ainsi qu'à l'association Collectif Fédéral des centres sociaux de la Haute-Garonne.

Ces 2 entités représentent une valeur ajoutée, autant pour les professionnels en termes d'acquisition de nouvelles compétences professionnelles, que pour les projets à conduire au sein des structures « centre social ».

Il est proposé qu'un agent titulaire de la CCST exerçant ses missions au sein du centre social de la Vallée de la Save puisse coopérer et représenter en qualité d'administrateur la CCST auprès de l'une ou l'autre de ces 2 entités.

Le conseil, entendu les explications de son Président et après avoir délibéré :

- **Décide d'accorder à Mme Isabelle SYLVESTRE l'autorisation d'être administratrice à la Fédération Interdépartementale Garonne-Occitanie des centres sociaux et espaces de vie sociale (FIGO).**
- **Précise que la collectivité prendra en charge les frais liés au déplacement et aux repas réalisés dans le département de la Haute-Garonne pour les réunions du Conseil d'Administration et les réunions de Bureau de chacune de ces entités associatives.**

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Membres présents	:	27
Procuration	:	11
Nombre de votants	:	38
Pour	:	38
Abstention ou nul	:	00
Contre	:	00

2020_109 Convention de prestation de services entre la Communauté de Communes de la Save au Touch et la Commune de Plaisance du Touch dans le champ de compétences de l'urbanisme et aménagement du territoire

Le Président informe l'assemblée que la communauté de communes de la Save au Touch souhaite solliciter l'appui de la commune de Plaisance du Touch en matière de pilotage et d'ingénierie en urbanisme mais également, le cas échéant, pour des missions de technicité et d'exécution.

La mission proposée débutera à compter du 04 novembre 2020 jusqu'au 31 Mars 2021. Elle pourra être reconduite deux fois, par période de trois mois, par reconduction expresse.

La commune de Plaisance du Touch est chargée d'assurer une prestation globale en matière de diagnostic d'évaluation des besoins et des missions des communes de l'intercommunalité en lien avec :

- La prise réelle de l'exercice effectif de la compétence de l'aménagement du territoire et de la planification urbaine au sein des services de la CCST.
- La mutualisation de services sur les autres missions proposées par un service urbanisme : contentieux, juridique, recours en droit des sols, foncier, police de l'urbanisme, accueil du public, conseil aux élus...

L'évaluation de la valeur de la prestation tient compte de la qualification du besoin formulée par la Communauté de Commune de la Save au Touch, à savoir une base définie de 36 heures rémunérées 50€ bruts soit 1 800€.

Le paiement s'effectuera sur présentation de la présente convention et d'un état mensuel faisant état de la typologie du service rendu et du nombre d'heures passé à sa réalisation.

A cet effet, un titre de recettes sera émis par la commune de Plaisance du Touch.

Le conseil, entendu les explications de son Président et après avoir délibéré :

- **Approuve la convention de prestation de services entre la Communauté de Communes de la Save au Touch et la commune de Plaisance du Touch dans le champ de compétences de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire dans les conditions définies ci-dessus.**
- **Autorise le Président à signer ladite convention.**
- **Précise que les crédits sont inscrits au budget.**

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Membres présents	:	27
Procuration	:	11
Nombre de votants	:	38
Pour	:	38
Abstention ou nul	:	00
Contre	:	00

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance.